

SIVOSEP



PROJET EDUCATIF

du **S**yndicat **I**ntercommunal à **V**Ocation **S**colaire
de l'**E**cole de **P**esmes

**Services périscolaire et extrascolaire
de l'Accueil Collectif de Mineurs**

PREAMBULE

Située au carrefour de 4 départements (Côte d'Or, Doubs, Haute Saône et Jura), l'école primaire se situe au cœur du village de PESMES, petite Cité Comtoise de Caractère qui compte parmi les Plus beaux Villages de France et se caractérise par un patrimoine d'exception.

Créé le 1er janvier 2017, le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de l'école de PESMES (SIVOSEP) regroupe les communes de BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY, PESMES et SAUVIGNEY-LES-PESMES.

Le SIVOSEP gère :

- les locaux de l'école (maternelle et élémentaire) et de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire,
- les dépenses liées à l'entretien des bâtiments, au financement du matériel et du mobilier ainsi qu'à la rémunération du personnel,
- les agents : ATSEM, animateurs, agents d'entretien et secrétaire.

Le SIVOSEP ne prélève ni taxes, ni impôts. Il fonctionne grâce aux participations financières des communes qui le composent.

Pour la partie Accueil Collectif de Mineurs, le SIVOSEP fonctionne également avec les subventions versées par la CAF et la participation des familles. Un règlement intérieur, actualisé au moins une fois par an, fixe les règles de fonctionnement du services. Un exemplaire est trnsmis aux familles après chaque actualisation.

Le SIVOSEP est engagé dans une politique enfance et jeunesse qui doit **PERMETTRE A TOUS LES ENFANTS DU SECTEUR D'ACCEDER A UNE OFFRE DE LOISIRS EDUCATIVE**. adhère pleinement aux principes énoncés dans la « Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires » rédigée par la CAF

Lieu de transition entre la famille et l'école, l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire doit constituer un espace éducatif contribuant à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement des enfants.

Les activités mises en place sur ces temps sont très variées : accompagnement à la scolarité, accompagnement éducatif, ateliers sportifs ou artistiques... et sont menées dans le respect des droits de l'enfant conformément aux valeurs républicaines et démocratiques :

- **LIBERTE** de penser et d'agir dans le respect des règles de vie collective,
- **EGALITE** des droits de chacun dans un ensemble de citoyens,
- **FRATERNITE** et SOLIDARITE envers les autres.

En effet, le SIVOSEP estime que les actions conduites sur les temps périscolaires et extrascolaires doivent amener l'enfant à se construire en tant que **CITOYEN**.

Le SIVOSEP est conscient, par ailleurs, que ce type de service peut permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle et, par voie de conséquence, améliorer leur accès à l'emploi en atténuant les obligations liées aux contraintes scolaires.

L'accueil de loisirs constitue un **SERVICE PUBLIC** à part entière qui participe à l'amélioration de la qualité de vie des habitants au sein de son territoire.

LES OBJECTIFS

Complémentaire de l'école et de la famille, l'accueil de loisirs doit apparaître avant tout comme un lieu de loisirs dont l'objectif principal est d'amener l'enfant à y trouver **LE PLAISIR** de prendre part à une activité :

- Construire une cohérence des actions éducatives entre les différents temps de vie de l'enfant tout en respectant ses rythmes et, par la même, créer un lien avec les enseignants.
- Favoriser l'accès à la citoyenneté, la prise d'initiative et de responsabilité.
- Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, aux nouvelles technologies et à la découverte de tout environnement naturel, géographique et social.
- Préserver les notions de plaisir, de bien-être, d'épanouissement, d'imaginaire ou de ludique.
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité.
- Maintenir la vie sociale en organisant des séjours accessoires pour les enfants et adolescents des communes du SIVOSEP et des alentours

L'éducation des enfants est, en effet, une **responsabilité COMMUNE** partagée entre la famille, le monde associatif, l'école et l'accueil de loisirs qui doivent chacun aider à maintenir et favoriser un dynamisme social dans nos villages.

LES MOYENS

• LES ESPACES INTERIEURS & EXTERIEURS

Situé dans un bâtiment indépendant et de plein pied tout proche de l'école, l'Accueil Collectif de Mineurs "La Fourmilière" est composé :

- de 2 salles d'activités,
- d'une salle de restauration.

L'équipe d'animation a pour mission d'aménager l'espace afin de permettre à l'enfant de se sentir dans un cadre en cohérence avec ses besoins et ses envies.

En effet, chaque enfant se trouve dans des dispositions particulières avec des besoins spécifiques qui peuvent être antinomiques : se défouler/être au calme, être en collectif/être seul, faire ses devoirs/se distraire...

L'aménagement de l'espace permet de prendre en compte ses différents besoins. En séparant les espaces et en leur donnant des caractéristiques par la mise en œuvre de règles de vie, chaque enfant sera en situation de choisir l'activité qui lui convient le mieux : l'accueil, la motricité, la lecture, les jeux de construction, l'activité manuelle, les jeux de société, l'aide aux devoirs...

Les enfants ont également accès à une petite cour dépendant du bâtiment et à la cour de l'école.

En outre, un gymnase géré par la Communauté de Communes du Val de GRAY (CCVG) et 2 terrains de sport municipaux comprenant des paniers de basket et des buts de handball sont situés à 5 minutes à pied de l'accueil de loisirs.

- **LE PERSONNEL ENCADRANT**

Le SIVOSEP met l'accent sur la qualification des personnels affectés à ce service : BAFD, CAP Petite Enfance, BPJEPS Activités Physiques Pour Tous.

Une politique de formation adaptée à chacun doit permettre de développer des spécificités et d'améliorer les qualifications du personnel encadrant.

Le SIVOSEP entend engager une politique de l'emploi qui offre aux parents et aux enfants un cadre affectif sécurisant par la permanence et la continuité des équipes d'animation.

- **LES PARTENARIATS**

Le SIVOSEP a conclu des partenariats avec :

- la CAF de la Haute-Saône et la MSA
- le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Haute Saône

pour le financement et la qualité du service proposé aux familles.

Le SIVOSEP se réserve le droit de formaliser d'autres partenariats avec d'autres organismes ou associations locales avec pour objectif le maintien ou le renforcement de la qualité des prestations dispensées.

- **LE CONTEXTE**

L'ensemble des programmes des activités devront se conformer aux objectifs du projet éducatif.

Le choix du programme des activités sera effectué en concertation avec le Président et les animateurs, avec l'élaboration d'un projet pédagogique présenté avant chaque période de vacance.